



Liberté . Égalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA DRÔME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA DROME

RECUEIL SPECIAL N° 69 - NOVEMBRE 2015

publié le 10/11/15

SOMMAIRE

26 – Préfecture

- ARRETE n° 2015314-0015 chargeant M. Stéphane COSTAGLIOLI, Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme d'assurer la suppléance du Préfet..... 3

26 – PREFECTURE

Valence, le 10 novembre 2015

ARRETE n° 2015314-0015
chargeant M. Stéphane COSTAGLIOLI, Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme
d'assurer la suppléance du Préfet

Le Préfet de la Drôme,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
Vu le décret n° 204-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret du 19 septembre 2013 nommant M. Didier LAUGA, Préfet de la Drôme ;
Vu le décret du 7 mai 2014 nommant M. Etienne DESPLANQUES, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la préfecture de la Drôme ;
Vu le décret du 29 septembre 2015 nommant M. Stéphane COSTAGLIOLI, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme ;
Considérant l'absence du département de M. Didier LAUGA, Préfet de la Drôme et de M. Etienne DESPLANQUES, Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme ;

A R R E T E

Article 1 : M. Stéphane COSTAGLIOLI, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme, est chargé de la suppléance du Préfet de la Drôme le lundi 16 novembre 2015 de 08h00 à 20h00.

Article 2 : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Valence, le 10 novembre 2015
Le Préfet,
Signé
Didier LAUGA